



Publié le 23 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix décembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Lydie VALLIN à Bernard CZECH, Chantal WAGON à Dorothée LORTHIOS, Yves VALIN à Bernard MOREL, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE, Christophe LOURDAUX à Rudy CARLIER, Séverine LASNEAU à Marie-José FACQ, Laurent JOVENET à Franck VALEMBOIS, Jean-Pierre LESAGE à Freddy KACZMAREK

Absentes : Mathilde DESMONS, Arlette PLOUVIN

Monsieur Bernard MOREL a été désigné secrétaire de séance

10 - DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23-2° DU CODE GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'Assemblée Délibérante,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renforcement du service municipal de la jeunesse, le service des fêtes, le service des sports, ainsi que pour le service entretien,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- De créer à compter du 1^{er} janvier 2026,
- 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :
 - o 1 poste d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.
 - o 2 postes d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement (échelle C1).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215900283-20251217-DEL_20251217_10-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte de créer à compter du 1^{er} janvier 2026, et dans les conditions susmentionnées :

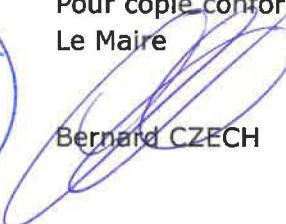
- 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les grades suivants :
 - - o 1 poste d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.
 - o 2 postes d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures,

Le Secrétaire de Séance



Bernard MOREL

Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH

